

Voegtlinshoffen Les opposants déboutés par la cour d'appel

Le Loisiium marque un point



L'hôtel de Voegtlinshoffen dessiné par l'Américain Steven Holl.

Enième rebondissement dans l'affaire du Loisiium, ce complexe hôtelier haut de gamme embarqué dans un feuilleton judiciaire depuis juin 2010. Hier, la cour administrative d'appel de Nancy a rendu une décision favorable à la commune de Voegtlinshoffen. Elle pourrait débloquer le permis de construire.

Le feuilleton judiciaire dans lequel sont engagées la commune de Voegtlinshoffen et plusieurs associations de défense de l'environnement (Nartecs, Paysages d'Alsace, et Alsace Nature) opposées à la construction d'un quatre étoiles dédié au bien-être et au vin, à un jet de pierre de l'abbaye de Marbach, connaît un nouvel épisode.

La commune du maire Jacques Cattin vient de remporter des points à Nancy. Deux recours ont été rejetés par la cour administrative d'appel - le conseil d'Etat avait renvoyé ces dossiers devant cette juridiction - concernant d'une part le déclassement d'espaces naturels sensibles, et d'autre part la révision du plan d'occupation des sols (POS).

Les associations contestaient d'abord le déclassement par le conseil général du Haut-Rhin d'un 1,8 hectares de l'espace naturel sensible pour permettre la construction de ce complexe hôtelier porté par des investisseurs autrichiens. Et elles mettaient en cause la légalité de la révision simplifiée du POS.

« On a perdu quatre ans »

« On a perdu quatre ans », juge le maire et conseiller régional Jacques Cattin. L'élue espère que cette décision permettra de débloquer le permis de construire, qui est prêt depuis juin 2010. Le chantier avait démarré brièvement avec des travaux de terrassement, avant d'être stoppé par les procédures successives.

La présidente de l'association Nartecs (Nature aménagement réfléchi territoire environnement culture sauvegardée), Claire Fritz, qualifie le jugement « d'inique ». Mais ne veut pas se prononcer sur le fond « en attendant de connaître les motivations du jugement ». Elle précise aussi qu'un autre recours contre le permis de construire n° 3 est toujours engagé. « C'est dommage, triste même, qu'on ne soit pas entendu, et qu'ils utilisent la création d'emplois pour jouer sur la corde sensible. Mais on essaiera de trouver des solutions. On n'abandonne pas ».

Le directeur d'Alsace Nature à Strasbourg, Stéphane Giraud trouve pour sa part « effarant » que les associations Paysages d'Alsace et Nartecs aient également été condamnées hier à verser 3 000 euros à la commune de Voegtlinshoffen et 1 500 autres au conseil général du Haut-Rhin.

« Je ne comprends pas que des associations qui relèvent des points de droit aient à verser des amendes à des collectivités. D'autant plus que souvent, elles ne roulent pas sur l'or. C'est une manière de faire de plus en plus courante dans un certain nombre de juridictions, et c'est très préoccupant ».

Jacques Cattin a reçu hier le soutien du député Eric Straumann, président de l'agence de développement touristique (ADT) du Haut-Rhin, à l'origine du projet. Dans un communiqué, il salue ce dénouement après « six années de procédures abusives ».

Un investissement de 25 millions d'euros

« Cet investissement de plus de 25 millions d'euros permettra la création d'un hôtel, dessiné par Steven Holl, architecte de réputation mondiale », précise Eric Straumann. Il indique que cet établissement 4 étoiles de 78 chambres et 19 suites disposera de 100 m² de salles de conférences, d'un restaurant et d'un grand spa vin et bien-être.

Egalement président du groupe d'amitié France-Autriche de l'Assemblée nationale, le président de l'ADT souligne « la patience » du groupe familial autrichien « qui exploite avec succès deux autres établissements sous l'enseigne Loisium en Autriche. Ce sont plus de 50 emplois directs et probablement autant d'emplois indirects qui verront le jour. Cette réalisation va soulager le marché du travail et l'activité du bâtiment, aujourd'hui en difficultés dans notre région ».

Il est toujours question d'une possible déclinaison du projet autrichien à l'abbaye de Marbach, désormais libérée de ses activités médico-sociales. Le président de l'abbaye a confirmé cette semaine qu'il verrait d'un « très bon œil » une ouverture du site sur le tourisme, ou un centre de formation. Toutes les pistes sont ouvertes autour du narthex.

PH.V